CAP C DU 1er JUILLET 2026

MULTI THÉMATIQUE

Montreuil, le 1/07/2026

1277 c'est le nombre de jours écoulés depuis le début de ce mandat sans que de la CAP C Multi-thématiques ne soit considérée comme un réel dialogue social par la Direction Générale.

182 c'est le nombre de semaines durant lesquelles trop peu de CAP C Multi-thématique ont été programmées et ce malgré les alertes sur la nécessité d'une programmation trimestrielle de cette CAP.

42 c'est le nombre de mois où vous n'avez pas considéré les agent.e.s et où vous n'avez rien fait pour les aider à améliorer leur qualité de vie au travail.

3,5 c'est malheureusement le nombre d'années ou vous avez fait en sorte que la CAP C Multi-thématique ne soit qu'une simple chambre d'enregistrement.

Ces chiffres sont aussi et surtout le temps qui a été laissé à la Direction Générale pour organiser et faire vivre la CAP C Multi-thématique afin de prendre en considération les demandes des agent.e.s.

À plusieurs reprises, **la CGT Finances Publiques** s'est opposée à ce semblant de dialogue social sans proposition de votre part de protocole clair de saisine de cette CAP par les agent.e.s.

À ce titre une lettre intersyndicale représentant les trois CAP C, B et A a été adressée à M. DUFON le 18 mai 2026 afin de l'interpeller sur les dysfonctionnements persistants des CAP Multi-thématiques.

À ce jour aucune réponse sur le fond des sujets ou même aucune proposition d'échange avec les organisations syndicales n'a été faite.

Les agent.e.s attendent de la Direction générale que vous considériez leurs charges de travail et leur constante adaptation liées au manque d'effectifs dans les services.

La CGT Finances Publiques exige donc, une nouvelle fois, que vous assumiez votre responsabilité lorsque les directions locales refusent trop souvent aux agent.e.s et sans motif valable leurs demandes, de disponibilité, de télétravail, de temps partiel, de compte personnel de formation, de congé épargne temps ou de congé pour formation syndicale.

Cette situation qui perdure est d'autant plus préjudiciable lorsque ces demandes sont appuyées par des préconisations médicales.

Pire encore, le délai entre les demandes initiales des agent.e.s et l'étude de leurs dossier en CAP C est inadmissible! Il est actuellement de plusieurs mois et même supérieur à un semestre.

Ce délai retarde, ignore le besoin des l'agent.e.s et devient la négation de leurs droits.

C'est pourquoi la CGT Finances Publiques réitère la revendication d'une CAP multi-thématique trimestrielle afin que chaque dossier soit examiné dans un délai raisonnable avec objectivité et bienveillance.

La CGT Finances Publiques sera très attentive au calendrier du prochain mandat.

Déclaration Liminaire de la CGT Finances Publiques
Case 450 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex • www.financespubliques.cgt.fr • dgfip@cgt.fr : 01.55.82.80.80
• **Suivez-nous sur facebook ou Instagram :** : http://instagram.com @cgt_finances_publiques : @ cgt_finpub (CGTFinancesPubliques)